

Rentrée scolaire - Session 2026-2027 – Filières ASS – ES - EJE

Bonjour,

Vous avez choisi de suivre une formation conduisant à un diplôme d'État, à l'IFME de Nîmes. Afin de valider votre inscription merci de **vous inscrire avant le 1^{er} juillet 2026 en ligne** [Inscription 2026-2027](#) et de déposer **au format PDF** les pièces justificatives demandées ci-dessous :

- Carte d'identité recto et verso,
- Votre diplôme ou relevé de notes équivalant ou supérieur au Niveau 4
- Le règlement des Études et l'Annexe 6 – Attestation pour les futurs apprenants complétée et signée
- Le règlement des frais d'inscription de 170€ *, par chèque, virement, en ligne via le site IFME ou espèce. **ATTENTION, votre inscription ne sera validée qu'après réception du règlement.**
- Le solde des frais de scolarité de 480€ est à régler **au plus tard le 10 septembre 2026** : [Coût des formations](#)
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (sauf pour les salariés) **au plus tard le 10 septembre 2026**

Pour les demandeurs d'emploi : joindre impérativement l'attestation France Travail où figure l'identifiant et la date d'inscription

Pour les étudiants salariés : renseigner le document « Renseignements pour étudiants salarié(e)s » (à télécharger sur le site IFME) et fournir l'attestation de prise en charge financière de la formation

Pour les étudiants souhaitant faire une demande d'allègement ou de dispense : renseigner le formulaire ci-après : [Formulaire d'allègements et/ou dispenses](#). Joindre les justificatifs indiqués et le renvoyer à l'adresse indiquée.

Les moyens de règlements :

- Par chèque à l'ordre de l'IFME
- Par virement bancaire : (Banque : Crédit coopératif / IBAN : FR76 4255 9100 0008 0036 8380 413 / BIC : CCOPFRPPXXX)
- Par paiement en ligne sur le site de l'IFME (en précisant : NOM, Prénom, filière concernée) : <http://www.ifme.fr/index.php?pagendx=307>
- En espèce directement à l'IFME

Information importante CVEC :

En tant qu'étudiant en voie initiale inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement vous acquiescer de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus – CVEC (105€), que ce soit par paiement ou exonération, auprès du CROUS. L'attestation d'acquiescement est à joindre à votre dossier d'inscription, elle est obligatoire pour clôturer votre inscription à l'IFME. **Sont exonérés de la CVEC les salariés**

Pour plus d'information ou paiement rendez-vous sur ce lien : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Informations :

La rentrée en formation sera le : [Lundi 21 septembre 2026 à 9h00](#).

Le calendrier 2026/2027 vous sera communiqué sous réserve de l'acquiescement du règlement de la totalité des frais de scolarité.

La Directrice du Pôle Formations Initiales et de
l'apprentissage,
Mme DAUBANTON Leïla,

IFME

Institut de Formation aux Métiers Éducatifs
APAFASE - Gard
2117 chemin du Bachas 30000 Nîmes
☎ : 04 66 68 99 60 - 📠 : 04 66 68 99 61
✉ : contact@ifme.fr - www.ifme.fr